

**20 mars 1967, Toronto**

**Canadian Club de Toronto**

Il y a huit jours, j'avais l'honneur de présider l'inauguration de trois nouvelles autoroutes, dont deux reliant le Québec à l'Ontario, ainsi que d'un pont-tunnel qui franchit le Saint-Laurent entre l'île de Montréal et la Rive-Sud et qui constitue l'un des chaînons les plus vitaux de la route Transcanadienne.

Vous serez peut-être étonnés d'apprendre qu'à ce pont-tunnel, qui est l'ouvrage de béton précontraint le plus considérable au monde, nous avons donné le nom d'un ancien député de York. Il s'appelait Louis-Hippolyte Lafontaine.

Aux élections générales de 1841, les premières qui aient été tenues sous le régime constitutionnel de l'Acte d'Union, Lafontaine, qui était le chef des réformistes du Bas-Canada, avait été défait dans le comté de Terrebonne. Puis comme, son ami Robert Baldwin, chef des réformistes du Haut-Canada, avait été élu dans deux comtés, ceux de Hastings et de York. Baldwin demanda, à ses amis de York de choisir Lafontaine à sa place, ce qu'ils firent avec empressement.

Quelque temps après, Baldwin ayant été défait à son tour dans sa propre circonscription, Lafontaine lui rendit la politesse en le faisant élire par acclamation député de Rimouski. Comme vous le savez tous, c'est de l'alliance des réformistes du Haut et du Bas-Canada, scellée par cet échange de bons procédés, que devait sortir le gouvernement responsable.

Il m'est particulièrement agréable de rappeler ces faits devant les descendants des électeurs de Louis-Hippolyte Lafontaine. Comme je le disais lors de la cérémonie de samedi dernier, les nouvelles autoroutes québécoises, dont l'une nous rapproche d'Ottawa et l'autre de Toronto, ne peuvent que renforcer les liens historiques qui nous unissent déjà à nos principaux voisins. J'ajoutais textuellement ceci:

« Ce réseau démontre que si le Québec tient à rester fidèle à sa culture et à son destin propre, ce n'est pas pour se replier dans un isolement orgueilleux et stérile, mais au contraire, pour apporter une contribution originale et précieuse à l'édification d'un Canada plus harmonieux et d'un monde plus fraternel ».

Ces sentiments, ces attitudes, ces buts du Québec, je pense qu'ils ne sont nulle part mieux compris qu'ici même, en Ontario. Et je suis convaincu qu'aujourd'hui comme au temps de Lafontaine et de Baldwin, l'évolution constitutionnelle du Canada dépend largement de ce que sauront vouloir ensemble les éléments les plus progressistes de nos deux provinces.

C'est pourquoi je voudrais rappeler brièvement quelques faits très simples, qui aideront à mieux comprendre ce qui se passe au Québec.

Je lisais l'autre jour, dans une dépêche publiée à l'occasion du centenaire de la Confédération, que le Canada avait pris naissance il y a cent ans grâce à une loi du Parlement britannique. Cela pouvait sembler rigoureusement exact dans l'optique de l'auteur de la dépêche et je ne conteste pas sa bonne foi; mais vous pouvez facilement vous imaginer la

réaction d'un descendant de Louis Hébert ou d'Abraham Martin qui lit pareille chose dans son journal.

Presque tous les ans, dans le Québec, on voit des familles canadiennes-françaises s'assembler des quatre coins du pays et parfois même du continent pour célébrer le 300e ou le 350e anniversaire de l'arrivée de leur premier ancêtre dans la vallée du St-Laurent. En 1667, donc deux cents ans avant la Confédération, on dénombrait déjà d'après le géographe Raoul Blanchard 656 habitants sur la Côte de Beaupré et 529 dans l'île d'Orléans. En 1700, entre 12 000 et 13 000 Français étaient enracinés dans la colonie, dont 8 000 dans la seule région de Québec, En 1760, il y en avait plus de 60 000 dans l'ensemble de la colonie.

Il est clair que pour les descendants de tous ces pionniers, la Confédération n'a été qu'une étape parmi bien d'autres dans la vie du Canada.

Dans la première moitié du dix-huitième siècle, les Canadiens formaient déjà une communauté bien homogène, et sous l'effet du climat, des conditions de vie et des grands espaces, ils avaient acquis des traits qui les distinguaient nettement des Français de France. Voici par exemple ce qu'écrivait vers 1737 l'intendant Gilles Hocquart:

« Les Canadiens sont naturellement grands, bien faits, d'un tempérament vigoureux. La nécessité les a rendus industriels de génération en génération. . . Ils aiment la chasse, la navigation, les voyages et n'ont point l'air grossier et rustique de nos paysans de France. Ils sont communément assez souples lorsqu'on les pique d'honneur, et qu'on les gouverne avec justice, mais ils sont naturellement indociles. »

Vous me permettrez de ne pas insister sur les autres défauts signalés par Hocquart. La conclusion que je voulais tirer de ce premier fait, c'est qu'après trois siècles et demi de canadianisme, le groupe français de ce pays doit tout de même posséder plus de droits historiques que s'il était une minorité comme une autre. Le portrait tracé par Gilles Hocquart remonte, je le répète, à 1737; et déjà, à ce moment-là, les Canadiens français formaient une communauté culturelle bien caractérisée. Or, 240 ans se sont écoulés depuis, 240 ans pendant lesquels ces mêmes Canadiens français ont vécu ensemble, souffert ensemble, combattu ensemble, travaillé ensemble pour humaniser ce pays, le défricher, l'organiser, le défendre et en élargir constamment les frontières. Est-ce qu'ils n'ont pas acquis le droit de s'y sentir pleinement chez eux?

Voici maintenant un autre fait, que tout le monde connaît également, bien qu'on semble parfois hésiter à en tirer toutes les conséquences logiques: c'est qu'il y a dans le Québec cinq millions de Canadiens français, où ils forment 80 % de la population. Donc, ils y sont une majorité, non seulement par les droits, mais également par le nombre. Ils y détiennent la puissance politique.

Et c'est là un fait dont tous les gouvernements du Québec sont forcément obligés de tenir compte, quelle que soit leur couleur politique. N'est-il pas normal qu'un gouvernement soit le reflet des aspirations populaires? 80 % de la population du Québec sont des Canadiens français, qui n'en veulent pas à leurs compatriotes d'autre culture, qui ne demandent qu'à vivre dans l'harmonie et l'amitié avec tous les autres Canadiens, qui sont parfaitement

conscients des impératifs de l'interdépendance économique, mais qui ont quand même assez de réalisme politique pour vouloir se gouverner eux-mêmes au moins dans les domaines qui touchent de plus près à l'organisation de leur vie culturelle et sociale.

Ce qui veut dire qu'en ces domaines, ils préféreraient toujours être gouvernés par Québec, où ils sont en majorité, plutôt que par Ottawa, où ils sont en minorité. Est-ce que ce n'est pas l'ABC du sens politique? Comme dit un adage que vous connaissez bien: « Good government is no substitute for self-government ». Pour un peuple sensé, il ne peut pas y avoir de meilleur gouvernement que celui qu'il est en mesure de se donner à lui-même.

Je crois que la façon la plus sûre de provoquer l'éclatement de ce pays, c'est de confondre insidieusement le sentiment national des Canadiens français avec le séparatisme. Partir en guerre de cette façon contre le nationalisme québécois, c'est faire affront non pas aux personnes que l'on croit atteindre, mais à tout un peuple qui, après trois siècles et demi de maturation et de vouloir-vivre commun a conscience de former une nation au sens sociologique du terme et qui voudrait bien vivre et progresser dans la ligne de sa culture particulière, au moins là où se trouve son principal foyer, c'est-à-dire le Québec. Mais pourquoi pas dans tout le Canada, leur dit-on? N'avez-vous pas vos ministres et vos députés à Ottawa? Est-ce que le gouvernement d'Ottawa n'est pas le gouvernement de tous les Canadiens?

Dans les matières de compétence fédérale, oui, bien sûr. Mais essayons, ici encore, de bien cerner les faits. Des chiffres publiés tout récemment à Ottawa révèlent que sur 1175 hauts fonctionnaires fédéraux ayant un traitement de \$ 17000 ou plus par année, il n'y en avait que 135 dont la langue maternelle était le français. Ce qui veut dire que, malgré la bonne volonté avec laquelle on essaye de corriger cette situation, la participation des Canadiens français, aux niveaux où s'élaborent et s'exécutent les décisions, est encore bien mince.

N'empêche qu'il se trouve encore des gens pour les accuser de vouloir imposer leur langue et même leurs quatre volontés au reste du pays.

Pour ma part, je n'ai jamais rencontré un seul Canadien français qui veuille imposer le bilinguisme à tous les citoyens d'un bout à l'autre du Canada. Au contraire, c'est pour préserver le droit de chaque citoyen de servir son pays et d'être servi dans sa propre langue que le bilinguisme s'impose au niveau de l'administration fédérale. En d'autres termes, c'est parce que l'unilinguisme français ou anglais est un droit pour tous les citoyens que le bilinguisme est un devoir pour un gouvernement qui veut être celui de tous les Canadiens.

La dualité linguistique n'est d'ailleurs que la manifestation en surface de différences beaucoup plus profondes. Il y a des façons différentes de s'exprimer parce qu'il y a, au départ, des façons différentes de voir, de sentir, de penser, des façons différentes d'être. Et le respect de ces différences implique beaucoup plus que le bilinguisme officiel: il implique l'égalité des deux cultures.

Les descendants des découvreurs et des coureurs des bois, qui ont essaimé dans toutes les provinces du Canada et qui aiment profondément ce pays dans sa totalité ne consentiraient pas de gaieté de cœur à se voir pour ainsi dire refouler dans le Québec. Ils ne demandent pas

mieux que de pouvoir considérer tout le Canada comme leur patrie. Encore faut-il qu'ils puissent s'y sentir pleinement chez eux et qu'ils n'aient pas à renoncer à leur culture pour y être accueillis partout comme des citoyens à part entière.

Voilà ce que nous entendons par l'égalité culturelle: non pas une égalité rigide, mathématique, qui ne serait qu'une autre façon de vouloir couler tout le monde dans un moule unique, car nous avons déjà trop souffert de ce concept qui voudrait par exemple, contre tout bon sens, appliquer exactement les mêmes mesures et les mêmes normes à des provinces aussi différentes que le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard; mais une égalité dans la liberté, une égalité dans les chances de progrès et d'épanouissement, une égalité qui serait le principe dynamique d'un Canada résolument binational.

Or, je pense que l'expérience des cent dernières années a démontré que pour parvenir à une telle égalité, il faut plus que des bons sentiments et de la bonne volonté de part et d'autre. Il faut des changements de structure, des changements constitutionnels. Et je suis extrêmement heureux de constater que dans tout le pays, et spécialement ici même en Ontario, on est de plus en plus ouvert à de tels changements, comme le démontre le projet de conférence pré-constitutionnelle annoncé par M. Robarts.

Puisque ce sont les provinces qui ont pris l'initiative des pourparlers qui devaient conduire à la Confédération de 1867, il est bon que ce soient également les provinces qui amorcent les travaux nécessaires à l'instauration d'un nouvel ordre constitutionnel. Elles sont toutes également intéressées à le faire. Car, et c'est là un autre fait que je voudrais souligner en terminant, ce n'est pas le Québec seul, ni la seule communauté de culture française qui se sentent freinés dans leur développement normal par l'état de choses actuel. Parce qu'on s'obstine à ne pas vouloir reconnaître que le Québec se trouve dans une situation particulière, comme principal foyer du Canada français, on voudrait que même en matière de sécurité sociale, et même dans bien des cas en matière d'éducation et de culture, les mêmes lois puissent s'appliquer de la même façon à toutes et chacune des provinces. Avec le résultat que le Québec et le reste du pays se font mutuellement obstacle, dans un effort toujours frustré pour réaliser des ambitions parfaitement légitimes de part et d'autre.

Nous jouons en somme un drôle de jeu, qui consiste à faire semblant. Quand le gouvernement fédéral offre un droit d'option qui est de toute évidence destiné au Québec, il fait semblant de l'offrir à toutes les provinces; et une fois que le Québec a exercé son droit d'option, on voudrait, pour rétablir l'uniformité, que les autres provinces fassent semblant d'en vouloir aussi. À ce jeu-là, tout le monde est perdant.

Pour que chacun puisse enfin, en toute liberté, évoluer dans le sens de son dynamisme interne, il faudra percer le mur des apparences et reconnaître une fois pour toutes la situation particulière du Québec.

De quelle façon ce cas particulier pourrait s'articuler dans un tout qui sauvegarderait l'intégrité du Canada, c'est ce que nous devons chercher ensemble. Je conviens que ce ne sera pas facile, mais si nous travaillons dans le même esprit de compréhension et d'amitié qui animait Lafontaine et Baldwin, je suis sûr que nous y parviendrons.

Les Canadiens français tiendront toujours à s'appuyer sur un Québec fort et autonome pour se réaliser pleinement comme communauté de langue et de culture française; mais ils seront heureux de pouvoir compter aussi sur un gouvernement central fort, pourvu qu'il soit solidement ancré sur le principe de la dualité culturelle qui seul peut donner au Canada son harmonie, son originalité et sa véritable dimension.